



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 00042

Numéro SIREN : 323 469 205

Nom ou dénomination : ANEPIA AROMES NATURELS EPICES POUR L INDUSTRIE ALIMENTAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2015 sous le numéro de dépôt 5286

2

- 1 AVR. 2015
5286
H

SOCIETE A.N.E.P.I.A.
S.A.S.U. au capital de 430.000 Euros
Siège Social : 173, boulevard de Saint loup
13011 MARSEILLE
R.C.S. MARSEILLE B 323 469 205

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 05 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le 05 Mars, au siège social,

La Société Verstegen Spices & Sauces BV, société de droit néerlandais au capital de 227.000 euros, dont le siège social est situé Industrieweg 161 3044 AS Rotterdam, Pays Bas immatriculée au registre du commerce de Rotterdam (Pays bas) sous le numéro 24124683 représentée par Monsieur Rudolf Michaël DRIESSEN en sa qualité de Directeur.

Propriétaire de la totalité des 3.750 actions composant le capital social de la Société A.N.E.P.I.A

Associé unique de ladite Société.

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, prend acte de la démission de Monsieur Manfred Joseph LUKKESEN notifiée le 05 mars 2015 et décide de nommer en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter du 05 mars 2015.

- **Monsieur Rudolf Michaël DRIESSEN**,
né le 19 janvier 1978 à ROTTERDAM,

demeurant Beukenlaan 215, 2665 DG Bleiswijk (PAYS-BAS)

de nationalité Néerlandaise.



Monsieur **Rudolf Michaël DRIESSEN**, exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et déclare aux présentes accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

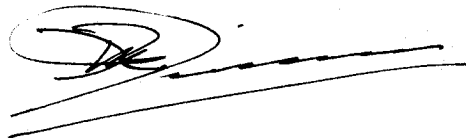
L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique, le Président et produit sur le registre des décisions.

L'associé unique

La société Verstegen Spices & Sauces BV

Représentée par Monsieur Rudolf Michaël DRIESSEN



Monsieur Rudolf Michaël DRIESSEN

« Bon pour acceptation des Fonctions de Président »

Bon pour acceptation des Fonctions de Président

